



Comment s'inscrire

- ⇒ Prendre contact avec la direction du secteur pour pouvoir bénéficier de la prestation
- ⇒ Rencontre avec l'assistante sociale pour inscription définitive
- ⇒ Contact annuel avec l'assistante sociale pour maintenir la demande et vérifications des données

Tarifs

Les prix sont fixés par le Service des Établissements Spécialisés et peuvent varier.

Jour :

102.-- + allocation d'impotence
ou

Prix de coûtant si prestations complémentaires. Coût réel : 20.--

Demi-journée (matin ou soirée) :

60.--



**Fondation
Les Perce-Neige**

Secteur de l'Hébergement

Accueil à temps partiel



Mode d'emploi

Une flexibilité
pour répondre
à vos attentes

Unité

des foyers Résidentiels

Contact : Valérie Leclerc
Responsable d'unité

E-mail : valérie.leclerc@ne.ch

Unité

des foyers Urbains

Contact : Michel Fortin
Responsable d'unité

E-mail : michel.fortin@ne.ch

Unité

des Aînés

Contact : Ariane Haussener
Responsable d'unité

E-mail : ariane.haussener@ne.ch



Fondation Les Perce-Neige

**Secteur de l'Hébergement
Chemin Mon Loisir 23 e
2208 Les Hauts-Geneveys**

Tél. 032 854 22 22

Contact : Vincent Martinez
Directeur

E-mail : vincent.martinez@ne.ch



Différentes possibilités

Pour répondre aux besoins de la personne en situation de handicap mental et de ses représentants légaux, le secteur de l'Hébergement propose :

- 4 types d'accueil modulables entre eux pour un **maximum** de 90 nuits par année civile.



Urgence

En cas de problèmes de santé des représentants légaux ou de situation familiale grave, la personne en situation de handicap mental peut être accueillie de suite, **selon les disponibilités du secteur**.



Accueil ponctuel

Pour permettre aux représentants légaux, d'avoir du temps libre à disposition ponctuellement.

La demande est formulée au minimum trois mois à l'avance.

Dans la mesure du possible, la personne est accueillie dans un foyer qui lui correspond.



Accueil progressif

Pour préparer la personne en situation de handicap mental à intégrer un foyer à la fin de la période d'accueil.

Ce type d'accueil fait l'objet d'une négociation préalable avec tous les partenaires et fait partie intégrante du projet de vie de la personne accueillie. Il s'effectue dans le foyer prévu comme lieu de vie « définitif ».

Activer la demande

Après avoir réalisé l'étape « mode d'emploi »

Personne à contacter:
Madame Michelle Veuve
assistante de direction du secteur de l'Hébergement

032 854 22 58
michelle.veuve@ne.ch

qui vous mettra en contact avec un des responsables d'unité du secteur pour préparer l'accueil.

Accueil régulier

Pour permettre à la personne en situation de handicap mental de vivre régulièrement la vie d'un foyer du secteur de l'Hébergement.

L'accueil fait partie intégrante du projet de vie de la personne en situation de handicap mental et s'effectue dans un foyer qui lui correspond.

Situation évaluée annuellement.